



Décision n° 453/2022  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame DELAFLORE Kessy en tant que serveuse en restauration du 4 au 31 août 2022,
- Madame MAUPAS Coline en tant que serveuse en restauration du 6 au 31 août 2022,
- Madame SERAPHIN Bérénice en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 août 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame KOUAME Yobwet, Colombe, Victoire en tant qu'agent d'accueil à compter du 1<sup>er</sup> août 2022,
- Monsieur LANDREAU Tom en tant qu'agent d'entretien du 22 au 28 août 2022,
- Madame VANDENABEELE Méline en tant qu'agent d'entretien du 22 au 28 août 2022,

Fait à Jonzac,  
Le **04 AOUT 2022**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex